



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2777 — Mardi 30 Janvier 2007

— 12<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CMF

### INFORMATIONS A COMMUNIQUER ET A PUBLIER PAR LES OPCVM

Il est porté à la connaissance des Sociétés d'Investissement à Capital Variable - SICAV - et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, ce qui suit concernant les obligations d'information relatives aux états financiers annuels

#### I - Documents à communiquer au CMF avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, au Conseil du Marché Financier, à partir de la date de la convocation de l'assemblée générale ordinaire et 15 jours de bourse avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposés par le conseil d'administration et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 et de l'article 42 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

De plus, elles sont tenues d'adresser au Conseil du Marché Financier, 15 jours de bourse avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, leurs états financiers annuels. Ces états doivent être complets et comporter l'ensemble des documents prévus par la législation comptable conformément aux dispositions de l'article 42 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

Ces documents sont accompagnés par le rapport annuel sur l'activité de l'OPCVM qui est destiné aux actionnaires et porteurs de parts et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 78 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux OPCVM.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- la ventilation de l'actif ;
- la ventilation du passif ;
- la ventilation du portefeuille titres ;
- le nombre d'actions ou de parts en circulation ;
- l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- la ventilation des revenus de l'OPCVM ;
- les indications des mouvements intervenus dans les actifs de l'OPCVM au cours de l'exercice ;
- le compte des produits et charges ;
- les plus-values ou moins-values réalisées ;
- l'affectation des résultats ;
- les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

#### II - Documents à communiquer au CMF après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117, au plus tard dans quatre jours ouvrables après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les SICAV doivent adresser ou déposer au Conseil du Marché Financier les résolutions adoptées, les états financiers dûment approuvés, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

#### III - Documents à publier :

##### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

COMMUNIQUE DU CMF - (Suite)

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net

Mentionner que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

En application des dispositions de l'article 42 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels.

La publication dans un quotidien paraissant à Tunis comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres

L'opinion du commissaire aux comptes doit accompagner les états financiers auxquels elle se rapporte.

**2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie

De plus, en application des dispositions de l'article 42 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, après la tenue de l'assemblée générale, les SICAV sont tenues de publier à nouveau au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers au cas où ils auraient été modifiés.

Dans le cas où les états financiers n'ont pas été modifiés, elles publient les résolutions de l'assemblée générale.

Les responsables des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2007 - AC - 8

INDICATEURS D'ACTIVITETRIMESTRIELS**AVIS DES SOCIETES****SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE –SOMOCER-**

Siège social : Menzel El Hayet –5033 Monastir-

La Société Moderne de Céramique –SOMOCER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006.

En millions de dinars	4T 2006	4T 2005	A fin décembre 2006	A fin décembre 2005
<b>1- Chiffre d'Affaires</b>	<b>11,099</b>	<b>10,105</b>	<b>45,626</b>	<b>48,504</b>
CA Local	5,718	5,260	26,051	29,409
CA Export	5,381	4,845	19,575	19,095
<b>2- Production</b>	<b>8,186</b>	<b>9,721</b>	<b>33,873</b>	<b>37,148</b>
<b>3- Investissements</b>	<b>0,229</b>	<b>0,328</b>	<b>2,849</b>	<b>5,744</b>
<b>4- Engagements bancaires</b>			<b>36,388</b>	<b>37,301</b>

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Production de la période (12 mois) = Coût de production (selon N CT 04)
- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Préfinancement Export + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

**L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :**

- **LE CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 2006** s'élève à 45,626 millions de dinars. Il est en régression de 5,9% par rapport à la même période en 2005, du intégralement à la baisse des ventes sur le marché local.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2006 a progressé de 9,8% comparé à la même période en 2005.

- **LA PRODUCTION AU 31 DECEMBRE 2006** totalise 33,873 millions de dinars, en régression de 8,8% par rapport à la même période en 2005.
- **LES ENGAGEMENTS BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2006** totalisent 36,388 millions de dinars, en régression de 2,4% par rapport à la même période en 2005.

INDICATEURS D'ACTIVITE

TRIMESTRIELS

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

## ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social :9, rue Hédi Nourira, 1001 Tunis -

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006.

Unité en 1000 DT

	Du 01/10/06 au 31/12/06	Du 01/10/05 au 31/12/05	Au 31/12/06	Au 31/12/05
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>46 788</b>	<b>35 257</b>	<b>160 781</b>	<b>127 434</b>
-Intérêts	29 914	19 405	92 108	71 228
-Commissions en produits	5 170	4 539	18 782	16 317
-Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	11 704	11 313	49 891	39 889
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>18 767</b>	<b>15 602</b>	<b>70 472</b>	<b>56 214</b>
-Intérêts encourus	17 792	14 996	67 865	54 104
-Commissions encourues	975	606	2 607	2 110
-Autres charges	0	0	0	0
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>28 021</b>	<b>19 655</b>	<b>90 309</b>	<b>71 220</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>103</b>	<b>81</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>10 894</b>	<b>9 827</b>	<b>43 860</b>	<b>37 020</b>
-Frais de personnel	6 818	6 268	25 579	22 636
-Charges générales d'exploitation	4 076	3 559	12 990	10 759
<b>6- Structure du portefeuille:</b>	-	-	<b>596 997</b>	<b>538 617</b>
-Portefeuille-titres commercial	-	-	528 520	484 364
-Portefeuille-titres d'investissement	-	-	68 477	54 253
<b>7- Encours des crédits à la clientèle</b>	-	-	<b>1 120 157</b>	<b>966 889</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle, dont :</b>	-	-	<b>1 771 926</b>	<b>(*)1 510 044</b>
-Dépôts à vue	-	-	584 984	444 532
-Dépôts d'épargne	-	-	210 488	175 817
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>67 313</b>	<b>50 579</b>
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>185 337</b>	<b>166 970</b>

(\*) Changement de présentation du compte "Blocage sur Effets à payer" de la rubrique autre passif PA5 à la rubrique autre dépôts de la clientèle PA3.

## II -Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 décembre 2006.

## 1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## 2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

## 2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91 -24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

## 2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2006, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ATB - (Suite)

**2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

**b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

**c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

**2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

**III- Les faits marquants au 31 décembre 2006.**

L'activité de l'Arab Tunisian Bank a été marquée au cours de l'année 2006 par une forte progression du chiffre d'affaires, du Produit Net Bancaire et par une constante augmentation des dépôts de la clientèle, des crédits à la clientèle, ainsi que du volume du portefeuille Titre commercial.

L'ATB a réalisé au 31-12-2006 **un chiffre d'affaires** de **161 MD** en progression de **26,17%** par rapport à fin décembre 2005.

**Le Produit net bancaire** a enregistré une hausse de **19 MD**, soit **26,80%** au 31 décembre 2006 comparativement au 31 décembre 2005. Cette performance est due en grande partie à une augmentation des intérêts et revenus assimilés.

**Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de **17,34%** pour atteindre **1.772 MD** au 31-12-2006 contre **1.510 MD** à fin décembre 2005, cet accroissement provient essentiellement :

- ✓ de la forte évolution des dépôts à vue de **31,60%** pour atteindre **586 MD** contre **445 MD** à fin décembre 2005. Ces dépôts (à vue) représentent **33,29%** du total des dépôts au 31-12-2006 contre **29,79 %** l'année précédente.
- ✓ de la hausse du volume des comptes Epargne, qui a progressé de **19,72%** et constituent **11,98%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

**Les crédits à la clientèle** ont enregistré une évolution de **153 MD** pour atteindre **1.120 MD** au 31 décembre 2006 contre **967 MD** à fin décembre 2005, soit une évolution de **15,85%**, provenant essentiellement de l'augmentation du portefeuille effets de **135 MD** ou de **18,06%**.

**Le portefeuille titres commercial** détenu par l'ATB est passé de **484 MD** au 31 décembre 2005 à **529 MD** à fin décembre 2006, soit une augmentation de **44 MD** ou **9,12%**.

Enfin **les commissions perçues** ont progressé de **2,5 MD**, soit **15,11%** au 31 décembre 2006 pour s'établir à **18,8 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **1,35 point** pour atteindre **73,43%**.

DESIGNATION DE  
CENTRALISATEUR

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

### BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Siège social : 95, Avenue de la liberté - 1002 Tunis -

La Banque Attijari de Tunisie porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire convertible en actions «OCA ATTIJARI BANK 2006», qu'elle a désigné SUD INVEST, intermédiaire en bourse, sis à Résidence OMAR Bloc A 2<sup>me</sup> étage, Montplaisir Ennasim -1073- Tunis, comme centralisateur de cet emprunt convertible en actions, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2007 - AS - 54

### بلاغ الشركات

#### المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

### الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعسان بئر القصعة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الرابعة 2006.

الوحدة - 1000 د

من 2005-01-01 إلى 2005-12-31	من 2006-01-01 إلى 2006-12-31	الثلاثية الرابعة لشنة 2005	الثلاثية الرابعة لشنة 2006	البيانات
<b>6.921,9</b>	<b>7.308,2</b>	<b>1.928,7</b>	<b>1.982,3</b>	<b>I - الإيرادات</b>
76,3	108,9	13,5	23,5	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.257,1	1.118,3	318,8	322,5	- المداخل المتأتية من كراءات المباني*
4.837	5.292,6	1.380,6	1.426,7	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)*
182,9	185	47,9	47,9	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
501,7	560	143,2	149,8	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
66,9	43,4	24,7	11,9	- مداخل أخرى
<b>4.901,2</b>	<b>5.280,5</b>	<b>1.438,5</b>	<b>1.569,5</b>	<b>II - الأعباء</b>
-	-	-	-	- الأعباء المالية
3.570,6	3.639,2	1.056,9	1.063,3	- أعباء الإستغلال (من بينها مصاريف الأعوان)
(2.100,9)	(2.247,8)	(670,7)	(690,2)	- أعباء الإستغلال الأخرى
1.330,6	1.641,3	381,6	506,2	

ملاحظة: مؤشرات سنة 2006 وقتية.

\* سجلت المداخل المتأتية من كراءات المباني انخفاضا قدره 138,8 ألف دينار خلال سنة 2006 مقارنة بسنة 2005 مقابل تسجيل ارتفاعا في المداخل المتأتية من إسداء الخدمات من 455,6 ألف دينار. ويعود ذلك إلى تغيير نظام الكراء الجرافي بالجناح عدد 4 لتجار الجملة وذلك بالتخفيض في مبلغ الكراء الشهري من 900 دينار إلى 400 دينار مع إضافة نسبة 2 % على رقم المعاملات مثلما هو معمول به بالنسبة لبقية أجنحة الخضر والغلل بالسوق وذلك بداية من 2005/06/01.

2007 - AS - 55

INDICATEURS D'ACTIVITE

TRIMESTRIELS

## AVIS DES SOCIETES (Suite)

## BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège Social : Rue Hédi Nouria, Tunis -

La BANQUE NATIONALE AGRICOLE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006.

(unité : en 1000 DT)

	4ème Trimestre 2006	4ème Trimestre 2005	au 31.12.2006	au 31.12.2005
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>86 664</b>	<b>71 945</b>	<b>301 288</b>	<b>269 218</b>
a- Intérêts	66 847	58 401	224 953	206 167
b- Commissions en produits	13 640	10 934	46 399	42 361
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	5 717	2 190	21 437	12 849
d- Revenus du portefeuille d'investissement	460	420	8 499	7 841
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>35 341</b>	<b>34 749</b>	<b>130 121</b>	<b>121 281</b>
a- Intérêts encourus	33 842	33 154	124 409	114 733
b- Commissions encourues	1 499	1 595	5 712	6 548
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>51 323</b>	<b>37 196</b>	<b>171 167</b>	<b>147 937</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>663</b>	<b>648</b>	<b>1 364</b>	<b>1 130</b>
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>27 083</b>	<b>26 031</b>	<b>100 767</b>	<b>95 458</b>
a- Frais du personnel	19 601	19 823	75 740	72 112
b- Charges Générales d'exploitation	5 167	5 298	19 681	19 361
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>657 954</b>	<b>471 843</b>
a- Portefeuille titres-commercial			341 735	149 201
b- Portefeuille d'investissement			316 219	322 642
<b>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>			<b>3 334 512</b>	<b>3 123 213</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont :</b>			<b>3 299 211</b>	<b>3 066 738</b>
a- Dépôts à vue			749 548	710 250
b- Dépôts d'épargne			1 193 474	1 096 112
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>617 940</b>	<b>586 132</b>
<b>10- Capitaux Propres</b>			<b>349 221</b>	<b>346 111</b>

**NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS  
DE LA BNA ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006**

Les indicateurs arrêtés au 31 décembre 2006 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

**1- Règles de prise en compte des produits**

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts échus et non encaissés sont constatés en produits réservés.

Les agios sur les comptes courants débiteurs ainsi que les intérêts courus et non échus sur crédits à moyen et long terme, relatifs à des engagements classés, sont constatés en produits réservés.

**2- Règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêtés des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêtés, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS BNA - (Suite)**AUTRES NOTES EXPLICATIVES****1- Structure du portefeuille - titres**

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

**2- Encours des crédits**

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des agios réservés, des provisions sur les créances douteuses et des intérêts perçus d'avance.

**3- Encours des dépôts**

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

**4- Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

**5- Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31.12.2005 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2005.

Les résultats enregistrés au 31.12.2006 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les réalisations enregistrées durant l'exercice 2006 sont globalement conformes aux prévisions arrêtées pour ledit exercice.

2007 - AS - 56

**AVIS****COURBE DES TAUX DU 30 JANVIER 2007**

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,404%		
TN0008002099	BTCT 52 semaines 13/02/2007		5,409%	
TN0008002107	BTCT 52 semaines 13/03/2007		5,420%	
TN0008002115	BTCT 52 semaines 10/04/2007		5,430%	
TN0008002123	BTCT 52 semaines 09/05/2007		5,442%	
TN0008002131	BTCT 52 semaines 12/06/2007		5,455%	
TN0008000150	BTA 3 ANS " 5,625 % 14 juillet 2007 "		5,467%	1 000,317
TN0008002149	BTCT 52 semaines 31/07/2007		5,473%	
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,489%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007	5,500%		
TN0008002156	BTCT 52 semaines 13/11/2007	5,495%		
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007	5,484%		
	BTCT 52 semaines 08/01/2008	5,504%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,577%	1 014,414
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,704%	1 015,067
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,890%	1 023,945
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,219%		990,181
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,442%		981,173
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,509%	1 054,856
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,541%	1 097,241
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	6,619%		1 022,794
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,710%		

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :  
 Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,  
 Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER COUPON	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 29/01/2007	LIQUIDATIVE du 30/01/2007	DEPUIS LE 31/12/2006	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	117,063	117,076	0,380	0,33%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2006	103,862	103,873	0,340	0,33%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	103,496	103,505	0,309	0,30%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	27/03/2006	105,147	105,159	0,359	0,34%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	24/04/2006	105,128	105,140	0,407	0,39%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	20/04/2006	105,279	105,318	0,418	0,40%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	22/05/2006	103,480	103,493	0,373	0,36%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	15/05/2006	103,691	103,703	0,367	0,36%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	11/05/2006	106,278	106,289	0,342	0,32%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2006	105,311	105,324	0,412	0,39%
SANADETT SICAV	AFC	08/05/2006	108,470	108,483	0,405	0,37%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	04/05/2006	104,984	105,020	0,376	0,36%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	30/03/2006	104,346	104,359	0,378	0,36%
MILLENMUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2006	106,282	106,294	0,378	0,36%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	24/04/2006	104,773	104,904	0,513	0,49%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	29/03/2006	106,202	106,214	0,380	0,36%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	08/05/2006	106,669	106,683	0,388	0,37%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	26/05/2006	104,525	104,536	0,348	0,33%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	-	104,788	104,802	0,388	0,37%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,062	1,062	0,003	0,28%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,020	10,021	0,021	0,21%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,027	10,028	0,028	0,28%
<b>SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	38,493	38,504	0,115	0,30%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	27,785	27,789	0,107	0,39%
SICAV BNA	BNA Capitaux	24/04/2006	78,472	78,951	4,247	5,69%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2006	84,437	84,481	5,052	6,36%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2006	874,568	877,035	57,205	6,98%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	19/05/2006	68,878	69,161	3,293	5,00%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	103,697	103,792	0,949	0,92%
ARABIA SICAV	AFC	15/05/2006	60,326	60,589	3,613	6,34%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	15/05/2006	48,127	48,304	2,443	5,33%
UNION VALEURS SICAV	-	*S.C	En cours de liquidation		-	-
SICAV AVENIR	STB Manager	15/05/2006	50,761	50,922	1,928	3,94%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	92,477	92,481	0,214	0,23%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	86,437	86,848	3,808	4,59%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	24/04/2006	12,446	12,468	0,281	2,31%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	14/04/2006	66,028	66,523	4,175	6,70%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2006	158,449	159,742	9,886	6,60%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	20/04/2006	113,878	113,975	1,366	1,21%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	-	1 201,006	1 209,435	73,634	6,48%
<b>FCP MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 357,963	1 359,832	58,459	4,49%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	-	** 133,007	133,223	2,512	1,92%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	-	** 119,656	119,999	1,045	0,88%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	-	** 114,445	114,778	0,968	0,85%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,330	1,356	0,101	8,05%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,233	1,249	0,063	5,31%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	-	** 10 297,183	10 322,702	144,813	1,42%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,068	10,082	0,082	0,82%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,087	10,089	0,089	0,89%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,131	10,149	0,149	1,49%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,088	10,091	0,091	0,91%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 102,446	101,655	1,655	1,66%

\* S.C. : Sans Coupon (SICAV de type Capitalisation) \*\* V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001  
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -  
e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus  
Tirage : 550 exemplaires  
La Présidente du CMF :  
Mme Zeineb Guellouz

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**  
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS